

FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°80
	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique placé sous l'autorité de l'IEN responsable de la mission départementale maternelle
	PLACE DU POSTE	Rattaché administrativement à la circonscription MARSEILLE 06 MAZARGUES mais exerce ses fonctions sur le département des Bouches du Rhône, sous la responsabilité de l'IEN chargé de la mission maternelle au niveau départemental.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Sous l'autorité de l'IEN chargé de la mission école maternelle
	MISSIONS	<p>Sous l'autorité de l'IEN chargé de la mission école maternelle</p> <p>Au niveau départemental : en accord avec l'IEN, il accomplit des missions départementales, participe à la formation initiale des professeurs des écoles, conduit des actions de formation continue inscrites au Plan Départemental de formation et apporte sa contribution aux actions de politique éducative liée à l'école maternelle (conception de sujets – jurys d'examens et de concours – réflexion départementale, académique et nationale)</p> <p>Au niveau de la circonscription : le conseiller pédagogique de circonscription encourage et contribue à la diffusion des réussites pédagogiques, participe activement à l'animation des conférences pédagogiques, peut seconder l'IEN dans son rôle d'information, de communication et de négociation auprès des partenaires extérieurs.</p> <p>Il peut être conduit à accomplir des tâches administratives liées au programme de travail.</p> <p>Au niveau des écoles : il assiste les équipes d'enseignants en priorité les maîtres débutants (temps-organisation et fonctionnement des cycles pédagogiques), apporte son concours à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets d'école, soutient et accompagne la mise en œuvre d'activités nouvelles et joue un rôle vis-à-vis des intervenants extérieurs. Auprès des maîtres et en priorité les nouveaux nommés : il aide à utiliser, compléter et affirmer leurs compétences acquises, répond aux demandes d'aide et de conseil et soutient ceux qui se présentent à des examens professionnels de l'institution tels que le CAFIPEMF et le CAPPEI.</p> <p>MISSIONS SPECIFIQUES</p> <p>Mission départementale "Maternelle":</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concevoir, animer et suivre des actions de formation à vocation départementale - Accompagner des équipes des écoles maternelles dans le cadre de la mise en œuvre de projets spécifiques (semaine de la maternelle, journée académique de la pédagogie) ; - Déployer les contenus d'enseignement par le développement des savoirs disciplinaires et didactiques et la pédagogie de projet pour maintenir ou augmenter le pourcentage d'élèves validant les compétences attendues en fin de cycle 1 (« Synthèse des acquis des élèves ») ; - Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage au sein des équipes des écoles maternelles ; - Accompagner le déploiement du « Carnet de suivi des apprentissages » ; - Accueillir et accompagner des enseignants stagiaires ou des étudiants en maternelle en lien avec les IEN des circonscriptions du département ; - Suivre et mettre en cohérence la dynamique pédagogique d'aide et d'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers en maternelle ; - Participer et/ou représenter l'IEN aux réunions institutionnelles « MATERNELLE » (réunion académiques et départementales) ; - Veille pédagogique active et réinvestissement au sein des équipes d'école maternelle ; - Suivi du dispositif scolarisation des moins de trois ans.

	COMPETENCES	Savoirs : Réglementation –pédagogie –didactique Savoir-faire : analyse – synthèse – évaluation – maîtrise de l’outil informatique et des technologies Savoir-être : communication – disponibilité – réactivité - travail en équipe -loyauté
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Poste ouvert aux enseignants du premier degré titulaires d’un CAFIPEMF.
	NOMINATION	Affectation à titre provisoire la première année puis à titre définitif.
	REGIME HORAIRE & DE CONGES	Le service du conseiller pédagogique s’organise dans le cadre de la durée légale annuelle du travail applicable à l’ensemble des fonctionnaires. Il se répartit principalement sur les 36 semaines de l’année scolaire
	MODALITES DE CANDIDATURE	Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à ce.dpe13-secretariat@ac-aix-marseille.fr avant le 20 mars 2020.
	CONTACT	Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés. IEN MARSEILLE 06 MAZARGUES : ien.marseille06@ac-aix-marseille.fr